

Le nombre et le montant des prélèvements pourront être ajustés pour que le dernier ait lieu au plus tard en août 2025 en fonction de la date de réception du bulletin.

Mi-temps ou temps partiel : cotisation proportionnelle à la quotité de temps de travail.

**Personnels de vie scolaire
(AED, AVS, AESH...) : 25 €**
Etudiants contractuels alternants : 25 €
**Situations exceptionnelles : contacter
le trésorier académique.**

ATTENTION : en cas de CDD courte durée, cotisation adaptée (cotisation minimale, contactez la trésorerie académique)

ATTENTION : les cotisations pour les pensionné-es sont basées sur la PENSION BRUTE et non nette : voir sur votre dernier bulletin de pension sur <https://ensap.gouv.fr>

Màj : 21/06/2024

- Calcul d'un prélèvement = Montant calculé / nombre de prélèvements (arrondi au 1/10ème d'euro supérieur).

Consulter le site du SNES-FSU : www.snes.edu et cliquer sur "Adhérer"



@snesfsu

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) le SNES à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNES.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle.

Toute demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte. Vos droits, concernant le présent mandat, sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Veuillez compléter en lettres capitales en respectant le précasage

Pour le compte de :

SNES
46, avenue d'Ivry
75647 PARIS Cedex 13

Ref : COTISATION SNES

Païement : ☒ récurrent ou ☐ unique

MERCI DE JOINDRE UN RIB

à :
Le :
SIGNATURE :

Document à renvoyer à l'adresse indiquée en haut du bulletin d'adhésion

Ne rien inscrire sous ce trait

[illegible]

Identifiant créancier SEPA : FR 59 ZZZ 131547